

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAL, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 34

DELIBERATION N°48-2015 – COMMERCE MULTISERVICES DE LE GUERNO – CESSION DE TERRAIN

M. Michel CRIAUD, vice-président en charge du développement économique, rappelle l'engagement du Conseil Communautaire en faveur du maintien du dernier commerce. Pour ce faire, la Communauté de Communes a, entre autres, acquis un local professionnel en 2006 à Le Guerno, qu'elle a rénové.

Cette propriété cadastrée ZL n° 86, dispose, à l'arrière, d'un jardin d'une surface de 249 m². La commune de Le Guerno est intéressée par cette parcelle, car elle y voit l'espace nécessaire pour créer une zone de stationnements publics (9 places environ) au cœur du bourg.

Aussi, il est proposé que la Communauté de Communes puisse céder ce terrain à titre gracieux à la Commune de Le Guerno.

Parallèlement, la création de stationnements à proximité étant un indéniable atout commercial pour la supérette dont est propriétaire la Communauté de Communes, il est proposé que cette dernière puisse participer au financement de la moitié des places. Au vu du coût global de l'opération, il a été convenu d'une participation forfaitaire de 6000€ nets, représentant environ la moitié du coût d'aménagement de la parcelle.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ENTREPREND** toutes démarches nécessaires en vue de la création de la parcelle,

Envoyé en préfecture le 02/04/2015

Reçu en préfecture le 02/04/2015

Affiché le

ID : 256-200027027-20150324-DELIB_48_2015-DE

- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente de la parcelle **ZL 86 pour partie, ainsi que** tous documents nécessaires à cette transaction foncière, étant précisé que les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune de Le Guerno,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention qui sera nécessaire pour permettre le versement de la somme de 6000€ nets, en tant que participation forfaitaire à cette opération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02/04/15
Le Président,

